

Fiche de Données de Sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Solar Flux® Type I

Numéro de la version: 2.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale Solar Flux® Type I
Numéro CAS Non pertinent (mélange).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Poudre de soudage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Golden Empire Corporation / Solar Flux Téléphone: +1 424 645 8845
CA 91372 Calabasas e-mail: eaw.solarflux@gmail.com
Etats-Unis

e-mail (personne compétente) sdb@csb-online.de

N'utilisez pas cette adresse électronique pour demander la dernière fiche de données de sécurité. À cette fin, contactez-nous Golden Empire Corporation / Solar Flux.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Voir ci-dessus ou le centre anti-poison le plus proche.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Classification				
Ru-brique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.10	toxicité aiguë (orale)	4	Acute Tox. 4	H302
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319
3.6	cancérogénicité	1A	Carc. 1A	H350
3.7	toxicité pour la reproduction	1B	Repr. 1B	H360FD
3.9	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	1	STOT RE 1	H372

Solar Flux® Type I

Classification				
Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.HH	dangers pour la santé non classifiés ailleurs	1	DSNCA 1	-

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Des effets différés ou immédiats sont à craindre après une exposition de courte ou de longue durée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

Mention d'avertissement danger

Pictogrammes

GHS07, GHS08



Mentions de danger

- H302** Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H350 Peut provoquer le cancer.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus (en cas d'exposition).
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

- P201** Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P330 Rincer la bouche.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Solar Flux® Type I

Conseils de prudence

P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Composants dangereux pour l'étiquetage	acide borique quartz fluorure de sodium fluorure de lithium
---	--

2.3 Autres dangers

Le produit contient des acides siliciques cristallins sous forme de cristobalite et de quartz qui, s'ils sont inhalés, sont nocifs pour la santé. Cependant, l'évaluation des résultats scientifiques est controversée. Les possibilités de diagnostic récentes ont fourni la certitude que la silicose (pneumoconiose) est la conséquence d'une forte exposition à la poussière de quartz. Il existe également des preuves que les personnes silicotiques présentent un risque accru de cancer du poumon.

Dangers non classés autrement

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.





RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances



Non pertinent (mélange).

3.2 Mélanges

Description du mélange

Composants dangereux					
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes	Limites de concentrations spécifiques
fluorure de sodium	No CAS 7681-49-4	10 - < 30	Acute Tox. 3 / H301 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319		
tétraborate de disodium anhydre	No CAS 1330-43-4	1 - < 5	Eye Irrit. 2A / H319 Repr. 1B / H360FD		Repr. 1B; H360: C ≥ 4.5 %
acide borique	No CAS 10043-35-3	1 - < 5	Repr. 1B / H360FD		
Calcaire	No CAS 1317-65-3	1 - < 5	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Dam. 1 / H318		

Solar Flux® Type I

Composants dangereux					
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes	Limites de concentrations spécifiques
quartz	No CAS 14808-60-7	1 – < 5	Carc. 1A / H350 STOT RE 1 / H372		
fluorure de lithium	No CAS 7789-24-4	1 – < 5	Acute Tox. 4 / H302 Eye Irrit. 2A / H319		

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins.
Éloigner la victime de la zone de danger.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Fournir de l'air frais.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours.

Après contact cutané

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.
Appeler absolument un médecin.

Notes à l'intention du médecin

Aucune.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion.
Irritant pour les yeux et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

eau, mousse, mousse résistant aux alcools, poudre d'extincteur

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Rubrique 10.

Produits de combustion dangereux

fumée des oxydes métalliques, toxique

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.
Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts.
Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément.
Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Équipements de protection particuliers des pompiers

combinaison de protection chimique, appareil respiratoire autonome (EN 133)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Suivre les procédures d'urgence, y compris la nécessité d'évacuer la zone à risque ou de consulter un expert.

Mettre les personnes à l'abri.

Aérer la zone touchée.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les poussières.

La lutte contre les poussières.

Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

Alerter et évacuer les gens du quartier.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Abattre la poussière à l'eau pulvérisée.

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Ramasser mécaniquement.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement.

Recueillir le produit répandu.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination.

Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

Équipement de protection individuel: voir rubrique 8.

Matières incompatibles: voir rubrique 10.

Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se procurer les instructions avant utilisation.

Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

Indications/informations spécifiques

Des dépôts de poussières peuvent se former à l'intérieur d'un local d'exploitation sur toutes les surfaces où des poussières sont susceptibles de s'accumuler.

Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles

Ne pas mélanger avec des acides.

Mesures de protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Lavez les mains après chaque utilisation.

Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Solar Flux® Type I

Ne pas respirer les poussières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Risques d'inflammabilité

Aucune.

Substances ou mélanges incompatibles

Matières incompatibles: voir rubrique 10.

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

chaleur

Considération des autres conseils

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Exigences en matière de ventilation

Mettre à disposition une ventilation suffisante.

Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Garder sous clef.

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)							
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [mg/m ³]	VLCT [mg/m ³]	Mention	Source
CA	acide borique	10043-35-3	OEL (BC)	2	6	i	"BC Regulation"
CA	Calcium carbonate (Limestone) (Aragonite, Calcite, Marble, Vaterite)	1317-65-3	OEL (AB)	10			OHS Code
CA	carbonate de calcium	1317-65-3	PEV/VEA	10		noAsb_less1Sil	Regulation OHS
CA	carbonate de calcium (calcaire)	1317-65-3	OEL (BC)	10	20	i	"BC Regulation"
CA	carbonate de calcium (calcaire)	1317-65-3	OEL (BC)	3		r	"BC Regulation"

Solar Flux® Type I

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)							
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [mg/m ³]	VLCT [mg/m ³]	Mention	Source
CA	borate, tetra, sodium salt, anhydrous	1330-43-4	OEL (AB)	1			OHS Code
CA	tétraborate de disodium, anhydre	1330-43-4	OEL (BC)	2	6	i	"BC Regulation"
CA	tétraborate de sodium, anhydre	1330-43-4	PEV/VEA	1			Regulation OHS
CA	silice, cristallisé - quartz	14808-60-7	PEV/VEA	0.1			Regulation OHS
CA	silice, cristallisé - quartz	14808-60-7	OEL (BC)	0.025		r	"BC Regulation"
CA	silice, cristallisé - quartz	14808-60-7	OEL (ON)	0.1		r	Règlement 833
CA	silice, cristallisé - quartz	14808-60-7	OEL (AB)	0.025		r, particle	OHS Code

Mention

i fraction inhalable

noAsb_less ne contient pas d'amiante, et moins de 1% de silice cristalline

1Sil

particle comme particules en suspension dans l'air

r fraction alvéolaire

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
fluorure de sodium	7681-49-4	DNEL	2.5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
fluorure de sodium	7681-49-4	DNEL	0.36 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
tétraborate de disodium anhydre	1330-43-4	DNEL	6.7 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
tétraborate de disodium anhydre	1330-43-4	DNEL	316.4 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

Solar Flux® Type I

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
acide borique	10043-35-3	DNEL	8.3 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
acide borique	10043-35-3	DNEL	392 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
fluorure de lithium	7789-24-4	DNEL	10 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
fluorure de lithium	7789-24-4	DNEL	44.8 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants du mélange				
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement
fluorure de sodium	7681-49-4	PNEC	0.9 mg/l	eau douce
fluorure de sodium	7681-49-4	PNEC	51 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)
fluorure de sodium	7681-49-4	PNEC	11 mg/kg	sol
tétraborate de disodium anhydre	1330-43-4	PNEC	2.9 mg/l	eau douce
tétraborate de disodium anhydre	1330-43-4	PNEC	2.9 mg/l	eau de mer
tétraborate de disodium anhydre	1330-43-4	PNEC	10 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)
tétraborate de disodium anhydre	1330-43-4	PNEC	5.7 mg/kg	sol
acide borique	10043-35-3	PNEC	2.9 mg/l	eau douce
acide borique	10043-35-3	PNEC	2.9 mg/l	eau de mer
acide borique	10043-35-3	PNEC	10 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)
acide borique	10043-35-3	PNEC	5.7 mg/kg	sol
fluorure de lithium	7789-24-4	PNEC	5.05 mg/l	eau douce
fluorure de lithium	7789-24-4	PNEC	0.505 mg/l	eau de mer
fluorure de lithium	7789-24-4	PNEC	85.78 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)

Solar Flux® Type I

PNEC pertinents des composants du mélange				
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement
fluorure de lithium	7789-24-4	PNEC	25.05 mg/kg	sédiments d'eau douce
fluorure de lithium	7789-24-4	PNEC	2.505 mg/kg	sédiments marins
fluorure de lithium	7789-24-4	PNEC	2.06 mg/kg	sol

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Gants de protection		
Matériel	Épaisseur de la matière	Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant
aucune information disponible	aucune information disponible	aucune information disponible

Porter des gants appropriés.

Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié.

Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité.

En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Filtre à particules (EN 143).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	solide
Forme	poudre
Couleur	gris foncé

Solar Flux® Type I

Odeur	ces informations ne sont pas disponibles
Seuil olfactif	ces informations ne sont pas disponibles
Autres paramètres de sécurité	
(valeur de) pH	ces informations ne sont pas disponibles
Point de fusion/point de congélation	1,682 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	ces informations ne sont pas disponibles
Point d'éclair	ne s'applique pas
Taux d'évaporation	ces informations ne sont pas disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	non combustible
Limites d'explosivité des nuages de poussière	non déterminé
Pression de vapeur	ces informations ne sont pas disponibles
Densité	2.2 g/cm ³
Densité de vapeur	ces informations ne sont pas disponibles
Densité relative	ces informations ne sont pas disponibles
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau	42 mg/l non miscible en toute proportion
Coefficient de partage	
n-octanol/eau (log KOW)	ces informations ne sont pas disponibles
Température d'auto-inflammabilité	non pertinent (Matière solide)
Température de décomposition	ces informations ne sont pas disponibles
Viscosité	
Viscosité cinématique	non pertinent (matière solide)
Viscosité dynamique	non pertinent (matière solide)
Propriétés explosives	pas explosif
Propriétés comburantes	n'est pas classé comme comburant

9.2 Autres informations

Aucune

Solar Flux® Type I

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

Fluorure d'hydrogène (HF).

Oxydes métalliques contenant des métaux lourds.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Procédure de classification

Sauf indication contraire la classification est fondée sur:

Composants du mélange (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange			
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
fluorure de sodium	7681-49-4	oral	148.5 mg/kg
fluorure de lithium	7789-24-4	oral	706 mg/kg

Toxicité aiguë des composants du mélange							
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Méthode	Source
fluorure de sodium	7681-49-4	oral	LD50	148.5 mg/kg	rat, femelle	EPA OPPTS 870.1100	ECHA

Solar Flux® Type I

Toxicité aiguë des composants du mélange							
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Méthode	Source
fluorure de sodium	7681-49-4	oral	LD50	223 mg/kg	rat, mâle	EPA OPPTS 870.1100	ECHA
fluorure de sodium	7681-49-4	cutané	LD50	>2,000 mg/kg	rat	EPA OPPTS 870.1200	ECHA
tétraborate de disodium anhydre	1330-43-4	oral	LD50	>2,500 mg/kg	rat	OECD Guideline 401	ECHA
tétraborate de disodium anhydre	1330-43-4	inhalation: poussières/brouillard	LC50	>2.04 mg/l/4h	rat	OECD Guideline 403	ECHA
tétraborate de disodium anhydre	1330-43-4	cutané	LD50	>2,000 mg/kg	lapin		ECHA
acide borique	10043-35-3	oral	LD50	>2,600 mg/kg	rat, mâle	OECD Guideline 401	ECHA
acide borique	10043-35-3	cutané	LD50	>2,000 mg/kg	lapin	FIFRA (40 CFR 163)	ECHA
fluorure de lithium	7789-24-4	oral	LD50	706 mg/kg	rat	OECD Guideline 401	ECHA
fluorure de lithium	7789-24-4	inhalation: poussières/brouillard	LC50	>15.57 mg/l/4h	rat	OECD Guideline 403	ECHA
fluorure de lithium	7789-24-4	cutané	LD50	>2,000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402	ECHA

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

Sensibilisation respiratoire

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Solar Flux® Type I

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

Mutagénicité sur cellules germinales

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

Monographies CIRC

CIRC Monographies sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme			
Nom de la substance	No CAS	Classification	Numéro
Solar Flux® Type I		2A	
fluorure de sodium	16984-48-8	3	

Légende

2A L'agent est probablement cancérogène pour l'homme

3 L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

National Toxicology Program (programme national de toxicologie, États-Unis)

Aucun des composants n'est énuméré.

OSHA Carcinogens

Aucun des composants n'est énuméré.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus (en cas d'exposition).

Peut nuire à la fertilité (en cas d'exposition).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique (aiguë)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Méthode	Source	Durée d'exposition
fluorure de sodium	7681-49-4	EC50	26 – 48 mg/l	invertébrés aquatiques	US Environmental Protection Agency, 440/5-86-001	ECHA	96 h
fluorure de lithium	7789-24-4	EC50	132.4 mg/l	invertébrés aquatiques		ECHA	48 h
fluorure de lithium	7789-24-4	EC50	112 mg/l	algue (Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201	ECHA	72 h
fluorure de lithium	7789-24-4	ErC50	>400 mg/l	algue (Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201	ECHA	72 h

Toxicité aquatique (chronique)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Méthode	Source	Durée d'exposition
fluorure de sodium	7681-49-4	NOEC	4 mg/l	poisson		ECHA	21 d
fluorure de sodium	7681-49-4	NOEC	3.7 mg/l	daphnia magna		ECHA	21 d
fluorure de lithium	7789-24-4	NOEC	14.1 mg/l	daphnia magna		ECHA	21 d
fluorure de lithium	7789-24-4	NOEC	4 mg/l	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		ECHA	21 d
fluorure de lithium	7789-24-4	NOEC	25 mg/l	algue (Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201	ECHA	72 h

Solar Flux® Type I

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Méthode	Source	Durée d'exposition
fluorure de lithium	7789-24-4	LOEC	50 mg/l	algue (Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201	ECHA	72 h
fluorure de lithium	7789-24-4	taux de croissance (CEx) 10%	80 mg/l	algue (Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201	ECHA	72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Des données ne sont pas disponibles.

Persistance

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW
fluorure de sodium	7681-49-4	53 - 58	
tétraborate de disodium anhydre	1330-43-4		-1.53 (valeur de pH: 7.5, 22 °C)
acide borique	10043-35-3		-1.09 (valeur de pH: 7.5, 22 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

Remarques

Wassergefährdungsklasse, WGK (classe de danger lié à l'eau): 1

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | | |
|------|--|---|
| 14.1 | Numéro ONU | non soumis aux règlements sur le transport |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU | - |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | |
| | Classe | - |
| 14.4 | Groupe d'emballage | n'est pas affecté à un groupe d'emballage |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| | | Il n'y a aucune information additionnelle. |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | |
| | | Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu. |
| 14.8 | <u>Informations pour chacun des règlements types des Nations unies</u> | |
| | Informations relatives au transport Réglementations nationales Informations supplémentaires (UN RTDG) | |
| | | pas attribué |
| | Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) | |
| | | Non soumis à l'IMDG. |
| | Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) | |
| | | Non soumis à l'OACI-IATA. |

Solar Flux® Type I

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

aucun des composants n'est énuméré

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Statutory code	Final RQ pounds (Kg)
fluorure de sodium	7681-49-4		1	1000 (454)

Légende

1 "1" indicates that the statutory source is section 311(b)(2) of the Clean Water Act

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
Calcaire	1317-65-3		
fluorure de sodium	7681-49-4		TE.

Légende

TE Tératogène

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

Teneur en COV

Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-EPA): Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-Cal ARB):

Solar Flux® Type I

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses).
American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	*	chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure
Health	2	temporary or minor injury may occur
Flammability	0	material that will not burn under typical fire conditions
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	0	material that will not burn under typical fire conditions
Health	2	material that, under emergency conditions, can cause temporary incapacitation or residual injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de préparation: 2019-04-02

Date de la plus récente version révisée: 2020-01-15.

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Cal ARB	California Air Resources Board
Carc.	Cancérogénicité
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)

Solar Flux® Type I

Abr.	Description des abréviations utilisées
COV	Composés Organiques Volatils
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EPA	Environmental Protection Agency (agence de protection de l'environnement des États-Unis). C'est une agence indépendante du gouvernement américain. Sa mission est de protéger la santé humaine et de sauvegarder les éléments naturels
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
LOEC	Lowest Observed Effect Concentration (concentration efficace la plus faible observée)
log KOW	n-Octanol/eau
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
Monographies CIRC	CIRC Monographies sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme
NOEC	No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
Règlement 833	R.R.O. 1990, Règl. 833: Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques (Ontario)

Solar Flux® Type I

Abr.	Description des abréviations utilisées
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
Repr.	Toxicité pour la reproduction
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VOC	Composés Organiques Volatils
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses.

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).

Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques.

Dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement.

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
-	-
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus (en cas d'exposition).
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Solar Flux® Type I

Responsable de la fiche de données de sécurité

C.S.B. GmbH
Düsseldorfer Str. 113
47809 Krefeld, Germany

Téléphone: +49 (0) 2151 - 652086 - 0
Téléfax: +49 (0) 2151 - 652086 - 9
e-Mail: info@csb-online.de
Site web: www.csb-online.de

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.